

L'organisation de la DDTM14

Source : DDTM

Organisation au 1er janvier 2021

Créée en janvier 2010, la Direction Départementale des Territoires et de Mer (DDTM), direction interministérielle d'État, est chargée du portage et de l'animation de l'ensemble des politiques publiques en lien avec l'aménagement et le développement durable des territoires, pour le département du Calvados.

Elle met en œuvre dans le département, sous l'autorité du Préfet, les orientations relatives au développement des territoires, urbains, ruraux et maritimes. Son rôle est d'impulser, d'informer, et de contrôler dans des domaines très variés : agriculture, aménagement, biodiversité, eau, environnement, forêts, logement et urbanisme, mer et littoral, risques naturels et technologiques, sécurité et éducation routières notamment.

Mobilisant près de 200 agents répartis sur 6 sites, elle agit en lien avec les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques et les usagers afin de réduire la vulnérabilité des territoires, contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants et veiller à l'aménagement durable, équilibré et cohérent du Calvados.

Plusieurs cadres sont mobilisés pour assurer la permanence des astreintes de direction 24h sur 24h et 7j sur 7j. En plus, certains agents sont mobilisés pour assurer la continuité des missions « contrôles des pêches ».

Les sites de la DDTM accueillent d'autres administrations :

- la circonscription éducation nationale du Rectorat à la délégation des Bocages (Vire) et à la délégation territoriale des Pays d'Auge (Lisieux).
- Le volet médecine de prévention de la DDSP à la délégation territoriale du Pays d'Auge.

Ancrage territorial



**PRÉFET
DU CALVADOS** Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'implantation territoriale de la DDTM s'appuie sur quatre délégations situées à Caen, Bayeux, Lisieux et Vire.

Le réseau territorial mobilise une dizaine d'agents qui interviennent en proximité des collectivités pour leur permettre de mettre en œuvre les projets structurants, en cohérence avec les politiques prioritaires de l'Etat, notamment celles portées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Cet ancrage territorial et la mise en synergie des compétences qui composent la DDTM offrent à ses partenaires une grande proximité et réactivité.

